RÉGLEMENT du Raid Rozh Rance 1 octobre 2023 Marche ROZH

Chaque marcheur s'engage à se soumettre à ce règlement par le seul fait de son inscription, il dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

Présentation

Le Raid Rozh Rance (raids et marche solidaires) est organisé par l'association Rance Sport Santé 35 affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

Le Raid Rozh Rance regroupe 2 épreuves type raid multisports et une marche nature Vous évoluerez en milieu naturel et fragile, à protéger et préserver (zone natura 2000 et zone sensible)

Les fonds seront transformés en coupons sport au bénéfice de patients atteints ou en rémission de cancer, à utiliser auprès d'une association malouine (Sport Mer Santé) agréée Maison Sport Santé par l'ARS (sauvetage sportif, natation, longe-côte, aquagym en mer etc... le tout, adapté à la pathologie de chaque adhérent)

Format de la marche ROZH = un circuit balisé d'environ 7 km pouvant être réduit à divers endroits.

Cette matinée multi activités se déroulera le Dimanche 1 Octobre 2023 au Minihic Sur Rance.

Le départ de la marche Rozh sera à la salle Philippe de Dieuleveult du Minihic Sur Rance à partir de 10h et jusqu'à 10h30 au plus tard.

Conditions de participation

«ROZH» est ouverte à tous et à toutes

Les mineurs sont sous la responsabilité des représentants légaux et doivent être accompagnés.

Les chiens sont autorisés seulement tenus en laisse rose.

Tarif, dates et clôtures des inscriptions

Les inscriptions se font via le site d'inscription en ligne Nextrun.

NextRun - Inscriptions, gestion des bénévoles et avis événements sportifs

Le quota possible de participants est fixé par l'organisation et mentionné sur le site d'inscription en ligne. Il est fixé à 300 marcheurs.

Les inscriptions seront closes au plus tard à la date figurant sur le site d'inscription en ligne, ou dès lors que le quota d'inscription est atteint.

Des inscriptions sur place restent possibles dès lors que le quota n'est pas atteint.

<u>Tarification:</u> La marche ROZH = 7 euros par marcheur Gratuit pour les enfants de moins de 14 ans

Modalités de remboursement en cas de forfait

L'inscription d'un marcheur est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu à aucun remboursement. L'organisation devra être contactée au plus vite.

Horaires

Entre 10h et 10h30

Accueil et départ : salle des fêtes du Minihic sur Rance et remise d'un quizz

Arrivée; grève de Garel. Vous devez terminer la marche avant 13h00

Quizz

Une récompense est prévue par tirage au sort de tous les participants présents au tirage au sort.

Respect de l'environnement

L'épreuve se déroule sur des zones naturellement soumises à la protection de l'environnement et sur des zones Natura 2000 particulièrement sensibles.

L'organisation met un point d'honneur tout particulier à ce que cet environnement soit respecté durant l'épreuve.

Il est donc strictement interdit de jeter quoi que ce soit sur le parcours.

Nous sollicitons d'ailleurs votre bienveillance pour votre participation à la propreté du parcours en ramassant les déchets (mégots, plastiques, bouteilles..)à l'aide d'un sac.

Pesée des déchets à l'arrivée

Le Parcours

- Vous aurez le choix entre 2 distances balisées 7 km ou 6 km environ
- 3 points d'eau et sanitaires sur le parcours = salle des fêtes (départ), camping (début du parcours) et grève de Garel à l'arrivée.
- Le strict respect du code de la route sera appliqué
- . Des signaleurs seront présents aux intersections les plus dangereuses. Les marcheurs devront aborder ces zones avec prudence et se conformer aux injonctions des signaleurs.
 - Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées.
 - Vous serez nombreux à partager les sentiers, les rues, chemins, (participants des raids, marcheurs, riverains). Nous vous invitons à rester courtois.
 - Afin de préserver les conditions de sécurité et de bon déroulement de l'épreuve, l'Organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

Le matériel et l'équipement

- le quizz sera fourni par l'organisation
- Veuillez vous munir de chaussures adaptées pour les chemins et sentiers côtiers, d'un sac à dos avec de quoi vous hydrater. Vous pourrez remplir vos gourdes sur le lieu de départ à la salle des fêtes.
- Vous pouvez prévoir un sac pour le ramassage des déchets

Vous serez responsables pendant toute l'épreuve du matériel que vous utiliserez, qui vous appartient ou qui vous sera prêté. L'association Rance Sport Santé 35 décline toute responsabilité en cas de vol (de perte) ou de tout autre détérioration du matériel

Ravitaillement et petite restauration

Un ravitaillement « liquides et nourriture » est offert à l'arrivée à la grève de Garel.

Il y aura une petite restauration sur place (les fonds seront également transformés en coupons sport)

Des zones de propreté (poubelles, ...) sont prévues pour les déchets. Il est demandé aux participants de respecter scrupuleusement ces zones,

Sécurité

- -Un dispositif de sécurité spécifique est mis en œuvre par l'organisation jusqu'à 13h00 A partir de 13h00 vous serez sous votre entière responsabilité..
- -Un poste de secours est mis à disposition près de la zone de départ/arrivée.

Modification / Annulation de l'épreuve

Dans le cas de prévisions météorologiques défavorables ou tout autre événement majeur susceptible de mettre en péril la sécurité des marcheurs, ou d'entraver le bon déroulement de la manifestation, l'Organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de l'épreuve. Dans la mesure du possible, l'Organisation propose un parcours de substitution. Un communiqué sera immédiatement fait auprès de tous les participants. En cas de force majeure ou en cas restrictions gouvernementales dues à une situation sanitaire défavorable, l'organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la manifestation. Dans tous les cas de modification ou d'annulation de la marche, aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Organisation et les marcheurs ne pourront être dédommagés de leur engagement.

Assurance

La marche est assurée en responsabilité civile par la MAIF.

Tout marcheur accidenté devra en faire la déclaration auprès de celle-ci.

Contact: raidrozhrance@gmail.com

Les conditions couvertes par cette assurance sont disponibles sur le site web de l'épreuve,

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû

- à un mauvais état de santé du marcheur
- au non-respect des consignes de l'organisation

Droits à l'image

Tout marcheur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant le parcours comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Les professionnels audiovisuels ou photos doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation. Aucune image, aucune photographie ou aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires publics ou privés, de chaînes télévisées, de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'Organisation.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions de l'organisation.

L'inscription à la marche ROZH vaut acceptation du présent règlemento